

Date de dépôt : 18 avril 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Mathias Buschbeck : Résultats des élections précédentes sur le site de l'Etat de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 mars 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les résultats des élections antérieures ont été basculés sur le nouveau site de l'Etat.

Depuis, plus moyen d'avoir les résultats par commune ni d'avoir les résultats nominatifs par liste en un seul clic.

De plus, le fichier détaillé des résultats, qu'il faut désormais télécharger sous forme d'un tableau Excel, est d'usage si complexe qu'il faut un mode d'emploi pour tenter d'en expliquer le fonctionnement. Ce mode d'emploi est extrêmement compliqué pour qui n'a pas une maîtrise poussée de ce logiciel.

Le Conseil d'Etat compte-t-il remettre rapidement à disposition les résultats par commune et par liste des élections et des votations, dans une version simple et accessible, sur le site internet ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le site web de l'Etat de Genève a officiellement été lancé lors de la publication des résultats de la votation sur la traversée de la rade en juin 1996. Technologiquement ces pages n'avaient pas évolué depuis et la technologie utilisée depuis plus de vingt ans était devenue obsolète. Afin de pérenniser l'information contenue dans plus de 80 000 pages HTML, il a été décidé de la transférer vers une nouvelle plateforme. Pour les élections majoritaires, la liste des candidats avec leurs suffrages au niveau cantonal ou communal, en fonction des élections, et la répartition des suffrages et des sièges ont été transférés. Concernant les élections proportionnelles, le total des suffrages nominatifs de chaque candidat a également été transféré.

Afin de maintenir la ventilation des suffrages par liste et dans un souci d'ouverture, il a été décidé de publier le détail des suffrages dans un document Excel disponible pour chaque scrutin dès le moment où il a été archivé. Ce dernier offre l'avantage de pouvoir comparer plusieurs candidats, plusieurs listes ou plusieurs locaux entre eux. Ces comparaisons n'étaient pas possible dans l'ancienne version du site. L'information est ainsi plus riche et orientée vers les utilisatrices et les utilisateurs.

En outre, la chancellerie d'Etat a décidé d'ajouter sur Internet, pour chaque scrutin archivé de l'actuelle législature, les formules de résultats définitifs, sous la forme d'une archive compressée contenant des fichiers PDF.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP